

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ADELFA JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 dans les locaux de la CCI Littoral à Dunkerque, les maîtres d'ouvrage du projet GridLink ont rencontré les représentants d'associations environnementales du Dunkerquois.

### *Etaient présents :*

- Michel MARIETTE, ADELFA - ADELE
- Thierry DEREUX, Fédération France Nature Environnement
- Laurent DEMOLINS, garant de la concertation pour la Commission Nationale du Débat Public (en visioconférence)
- David BARBER, maîtrise d'ouvrage GridLink
- Thomas MILORADOVIC, interprète
- Gabriel DUDICOURT, maîtrise d'ouvrage RTE
- Daniel DEGHILAGE, maîtrise d'ouvrage RTE
- Lisa BOUDEHENT, charge des dossiers réglementaires et environnementaux, Arcadis
- Véronique FAUCHER, facilitateur

### *Sujets abordés :*

- Coûts de maintenance et méthode de maintenance
- Durée d'exploitation du câble
- Risques liés aux déplacements de bancs de sable
- Coexistence avec les autres projets du Grand Port de Dunkerque
- Conséquences éventuelles du BREXIT sur le calendrier
- Risques liés aux protections installées sur les lieux de croisement de câbles sous-marins
- Caractéristiques du câble
- Choix des sous-traitants pour l'installation des câbles
- Impacts environnementaux de l'installation des câbles en mer
- Impacts éventuels de la météo sur le chantier
- Coexistence avec le chantier éolien
- Impacts environnementaux de l'installation des câbles sur la zone d'atterrage

## COMPTE-RENDU

Après un rappel du contexte de la concertation avec garant et un tour de table pour que chacun puisse se présenter, David BARBER présente les principales caractéristiques du projet.

Il détaille notamment les travaux prévus sur les parties terrestres et maritimes. Au fil des présentations, différentes questions sont posées.

Monsieur MARIETTE souhaite d'abord savoir si le tiers du coût global attribué à la partie terrestre du projet intègre la partie RTE et la partie française de GridLink. Ce qui lui est confirmé.

Il voudrait aussi connaître le coût de surveillance et de maintenance du câble en France comme en Grande-Bretagne.

Les coûts opérationnels annuels sont évalués à environ 20 millions d'euros pour l'ensemble du projet et sont répartis de façon à peu près équivalente entre la France et le Royaume-Uni. Cela intègre l'ensemble des coûts d'exploitation, y compris la surveillance. En revanche, il est aussi précisé qu'une fois que RTE aura raccordé GridLink au réseau français, les coûts opérationnels de ces installations seront à leur charge.

Monsieur MARIETTE demande aussi quelle sera la durée d'exploitation du câble de GridLink. Le réseau sera exploité pendant au moins quarante ans.

Monsieur MARIETTE demande quels pourraient être les impacts sur le câble en cas de déplacements de bancs de sable et si cette hypothèse a été prise en compte. Il demande également s'il existe un profil en long pour comprendre comment cela a été analysé.

David BARBER confirme que le câble traverse quelques bancs de sable ; il indique que l'étude des fonds marins leur a apporté beaucoup d'informations sur le fonctionnement de ces bancs de sable ; il propose de partager des résultats d'études relatives à ce sujet avec les associations environnementales.

Cela a permis d'opérer certains changements de tracé pour éviter, quand c'est possible, les bancs de sable. Sinon, dans les fonds marins, il est préférable que le câble passe sous les bancs de sable qui sont mobiles. Pour l'installation, cela implique de déplacer le banc de sable puis d'enfouir le câble ; ainsi, ensuite si les bancs de sable se déplacent, cela n'expose pas ou n'endommage pas le câble.

Monsieur MARIETTE s'interroge sur les conséquences, pour le câble, en cas de mouvement de bancs de sable, de se retrouver sous 5 ou 6 mètres de sable.

David BARBER rappelle que le câble est enfoui à minimum deux mètres de profondeur dans sa partie sous-marine ; si c'est plus, c'est encore mieux.

De la même manière, sur terre, Monsieur MARIETTE se demande quelles pourraient être les conséquences pour le câble si le GPMD décidait de construire des ouvrages de protection (digues) pour éviter les risques de submersions marines, entraînant des remblais supplémentaires sur les câbles GridLink.

Pour David BARBER, cela n'aurait pas d'impact sur le câble car le trait de côte est franchi par forage dirigé. Il est donc déjà prévu que le câble passe par endroit jusqu'à 10 ou 15 mètres sous le niveau du sol.

Si le câble est enterré très profondément, cela peut agir sur ses performances en raison d'une augmentation de la chaleur ; mais cela ne concernera que de courts tronçons et aura finalement peu d'incidence.

Par ailleurs, dans la définition du tracé, tous les projets potentiels du port connus à ce jour ont été pris en compte.

Monsieur DEREUX s'inquiète des incidences sur le calendrier du projet en cas durcissement du BREXIT. Le BREXIT a été un problème politique qui a perturbé l'avancée du projet, tout comme la COVID-19, d'ailleurs. Mais pour GridLink en tant qu'entreprise, ses objectifs restent les mêmes et les avantages pour la France et la Grande-Bretagne aussi. David BARBER précise que le projet continue en espérant qu'une solution raisonnable soit trouvée pour le BREXIT.

Monsieur MARIETTE s'interroge sur le mode de fonctionnement des croisements avec d'autres câbles sous-marins, notamment ceux de télécommunication.

Lisa BOUDEHENT indique que dans ce cas, le câble GridLink est déposé au-dessus des câbles croisés, en accord avec les concessionnaires. Un enrochement est placé pour protéger le câble. Deux câbles en exploitation ont été identifiés dans les eaux françaises. Les autres câbles qui peuvent exister le long du tracé sous-marin sont hors service.

Suite à cette réponse, Monsieur MARIETTE s'inquiète, avec cette méthode d'enrochement, du risque que les filets des pêcheurs soient endommagés.

David BARBER précise que la hauteur de ces enrochements peut atteindre 1,5 mètres. Cet aménagement de protection est profilé afin que les sédiments se déposent dessus et forment une surface lisse et aplanie ; ce qui minimise la possibilité que quoi que ce soit s'accroche sur la surface.

Monsieur DEREUX propose alors une solution alternative : les matelas béton. Pour lui, en cas de forts courants et en fonction de la profondeur d'installation, cette méthode est préférable. Un retour d'expérience existe sur un projet au large de l'île de Bréhat en Bretagne.

David BARBER confirme que cette méthode est également une solution qui est envisagée. Sur ces matelas, des algues sont alors ajoutées pour favoriser la recréation d'habitats. L'objectif est que le câble soit protégé, ainsi que les équipements de pêche ou les ancres. En fonction de la situation, les matelas de béton ou les enrochements pourront être utilisés. Si les associations privilégient l'une des deux méthodes, cela peut être pris en compte dans les cahiers des charges pour l'installation du câble.

Monsieur DEREUX demande quelles entreprises vont construire les câbles.

David BARBER indique que les appels d'offres sont en cours et concernent trois compagnies européennes importantes et renommées. Il n'a pas le droit de révéler les noms des entreprises car c'est un dispositif concurrentiel.

Monsieur MARIETTE demande aussi si des boîtes de jonction sont nécessaires dans les eaux françaises.

David BARBER répond que non ; le seul endroit où une boîte de jonction peut être nécessaire, c'est au niveau du forage dirigé à l'arrivée sur la côte. Ainsi, une seule jonction est prévue sur toute la longueur de tracé sous-marin en France car les navires actuels peuvent transporter jusqu'à 80 kilomètres de câble.

Monsieur MARIETTE souhaite aussi connaître le poids du câble par mètre linéaire.

David BARBER croit s'en souvenir ; il va vérifier mais a priori c'est 45 kilogrammes par mètre linéaire\*. (*\* complément apporté par David BARBER après la réunion : pour un câble sous-marin le poids est effectivement de 45 kg (il intègre l'armature de protection en acier), pour un câble sur terre le poids est de 22 kg, le projet prévoit l'installation de deux câbles*).

Suite à une récente tempête particulièrement forte sur le Dunkerquois, Monsieur MARIETTE souhaite connaître les incidences des conditions météo sur le chantier et la pose des câbles.

David BARBER répond que les bateaux sont conçus pour fonctionner par gros temps ; au plus il s'agit de navires récents au plus ils peuvent résister à des conditions difficiles et sont performants. Néanmoins, en cas de très forte tempête, le chantier doit être arrêté. C'est la raison pour laquelle la pose de câble est privilégiée en été.

Monsieur DEREUX se demande si les bateaux nécessaires au chantier de pose du câble sont les mêmes que ceux pour le champ éolien en mer et s'inquiète d'un risque de télescopage dans les plannings et donc de la disponibilité des navires.

David BARBER explique que cela dépend des contrats passés et des spécifications des câbles ; le câble de GridLink est double, ce qui est particulier. Par ailleurs, le calendrier n'est pas exactement le même ; et pour qu'il y ait un problème, il faudrait que le parc éolien en mer choisisse le même prestataire et que ce prestataire décide d'utiliser le même bateau. Par contre, il est vrai que la demande de raccordement est importante en ce moment. Il faut donc prendre des précautions.

Monsieur DEREUX souhaite savoir quelle technique sera utilisée pour l'enfouissement des câbles et quels seront ses impacts sur les sédiments et la turbidité de l'eau. Il se demande aussi si le chantier implique l'utilisation d'un éclairage puissant au fond de l'eau.

David BARBER explique que pour installer le câble, il faut creuser une tranchée dans les fonds marins. Il y a plusieurs techniques (*charrue, trancheuse, jet d'eau, excavatrice, cf. présentation Powerpoint*). La trancheuse mécanique est la plus adaptée pour les fonds marins durs ; c'est celle qui devrait être utilisée dans les eaux françaises. La méthode qui déplace le plus de sédiments et augmente la turbidité est l'excavatrice à débit massique et GridLink a l'intention d'interdire à ses prestataires l'utilisation de cette méthode. Sinon, la mise en place d'une lumière au fond est uniquement nécessaire dans le cas d'utilisation de la charrue. Parfois, un engin téléguidé dispose aussi d'un système d'éclairage mais très localisé.

Monsieur MARIETTE demande la durée des travaux dans la zone d'atterrissage. David BARBER indique que la partie du forage dirigé est prévue sur un mois. En fait, il y aurait deux phases : le forage puis le passage du câble. Cette dernière partie ne prend que quelques jours, c'est le forage qui prend environ un mois.

Monsieur MARIETTE insiste sur la prise en compte de la qualité de l'eau et conseille d'éviter absolument le rejet des eaux salines dans les watergangs ou sur les parcelles agricoles. Pour cela, il convient d'éviter de trop grosses tranchées et avoir une bonne connaissance des sols en Flandre.

David BARBER répond qu'il ne possède pas à cet instant les éléments de réponse mais indique qu'il s'agit d'un chantier peu important et donc peu impactant par rapport à d'autres. Par ailleurs, la tranchée ou le forage dirigé ne constituent a priori pas un accès pour les eaux de mer. Qui plus est, les travaux n'occasionneront pas de changement de pression qui pourrait faire monter les eaux de mer. David BARBER propose de revenir vers l'association quand il aura plus d'éléments.

Monsieur MARIETTE précise qu'il parlait plus précisément des rabattements de nappe. Quand on creuse des tranchées, de l'eau s'installe au fond et cela peut être de l'eau salée ; il y a besoin de l'enlever. Il se demande ce qu'il sera fait de cette eau.

David BARBER indique que les spécificités du terrain sont bien connues ; et que les équipes qui interviendront ont les moyens techniques d'extraire l'eau de la tranchée mais aussi d'éviter que de l'eau ne s'insère sur le fond et sur les côtés de la tranchée.

Gabriel DUDICOURT précise que la première section des waterings a été rencontrée et que ce sujet a été abordé avec eux ; il est prévu que des contrôles de salinité soient opérés régulièrement. C'est un point important dont les partenaires ont conscience. Les discussions avec la section des waterings va se poursuivre. Même si, côté raccordement, pour RTE, on est déjà loin dans les terres mais la question sera étudiée pour décider où l'eau doit être rejetée, peut-être dans les watergangs ou dans le canal de Bourbourg. En tous cas, l'eau ne sera pas rejetée n'importe où pour ne pas nuire à l'agriculture.

Monsieur MARIETTE insiste aussi sur la nécessité de bien prendre en compte les risques d'envol du sable et des poussières lors du chantier.

David BARBER explique qu'un plan de gestion des poussières et des particules fines a été élaboré ; ce qui inclut un éventail de mesures pour éviter la propagation de ces poussières. Cela concerne les modalités de construction et d'excavation mais aussi la manière dont les terres sont conservées en attendant d'être replacées. Ces mesures sont très importantes et seront intégrées dans les contrats des entreprises.

Monsieur MARIETTE remercie pour les détails précis qui ont été apportés. La présentation Powerpoint est transmise aux associations pour découvrir le détail sur les forages dirigés.

David BARBER remercie les participants de la part de GridLink.

Les prochaines étapes de concertation sont rappelées : les réunions publiques et l'enquête publique.